

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 23 janvier 2014 portant nomination de membres des conseils départementaux de l'Eure et de la Seine-Maritime auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Haute-Normandie**

NOR : AFSS1430042A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D.213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2013 portant nomination des membres des conseils départementaux de l'Eure et de la Seine-Maritime auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Haute-Normandie,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres représentant les assurés sociaux auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Haute-Normandie:

Au sein du conseil départemental de l'Eure, en qualité de conseillers titulaires, sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):

M. Taddei (Dominique).

Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO):

M. Rollet (Patrick).

M. Van Sever (Olivier).

Au sein du conseil départemental de la Seine-Maritime, sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):

M. Tocqueville (Laurent), en qualité de conseiller titulaire.

Mme Cassar (Marie-Odile), en qualité de conseillère suppléante.

Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO), en qualité de conseillers suppléants:

M. Lachelier (Gérard).

M. Breard (Régis).

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 23 janvier 2014.

Pour les ministres et par délégation :  
Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :  
*Le sous-directeur de la gestion et des systèmes d'information,*  
L. GALLET